

Annexe n° 1 : Lettre de mission



Paris, le 30 octobre 2025

Le Ministre de l'Intérieur

La Ministre déléguée

A

Monsieur le chef de service
Inspection générale de l'Administration

Objet : lettre de mission – expertise et propositions visant à réformer l'apprentissage et l'examen du permis de conduire

Avec 1,6 millions de candidats pour le permis B en 2024, le permis de conduire est le premier examen de France. Sur ce volume de candidats, on compte 913 000 lauréats seulement, soit un taux de réussite de 57 %.

Cette même année, les inscriptions au permis de conduire toutes catégories confondues, ont augmenté de 8,4 %. Cette hausse est principalement due à la catégorie moto (+ 41 %) et, dans une moindre mesure, à la catégorie B (+ 3,1 %). L'abaissement de l'âge minimal de 18 à 17 ans pour passer le permis B, qui a rencontré un succès dépassant les prévisions, explique également cette évolution, tout comme, la possibilité de financer le permis moto grâce au compte personnel de formation (CPF) qui a eu un impact important.

Cette augmentation substantielle du nombre de candidats à l'épreuve pratique du permis de conduire a fait passer le délai médian pour la présentation d'un deuxième examen en cas d'échec de 65 à 80 jours en deux ans. Ce phénomène recouvre des réalités très différentes sur le territoire, avec des situations particulièrement préoccupantes dans certains départements.

Le 31 juillet dernier, François-Noël Buffet, ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'Intérieur, a annoncé la mise en œuvre d'un plan d'urgence qui doit permettre de dégager 80 000 places d'examen supplémentaires d'ici la fin de l'année.

Au-delà de ces mesures immédiates, sachant que l'allongement des délais de présentation relève également de dysfonctionnements et de difficultés plus structurels et sachant qu'il est certainement utile d'interroger à nouveau notre modèle d'apprentissage, de réfléchir à des orientations susceptibles de renforcer la sécurité routière ainsi que la sensibilisation des jeunes conducteurs aux enjeux de la circulation aujourd'hui, nous vous demandons de conduire une mission afin de nous proposer, sur la base d'un diagnostic précis de la situation, les moyens d'améliorer l'apprentissage du permis de conduire, d'augmenter le taux de réussite et le nombre de places d'examen disponibles, tout en préservant la qualité du parcours d'apprentissage et le coût pour les usagers, en étudiant notamment, mais pas exclusivement, les thématiques suivantes :

- L'amélioration de l'évaluation en cours de formation des acquis de la conduite, à travers l'instauration, par exemple, de tests de validation des compétences, visant à désengorger l'accès au permis de conduire. Le résultat de cette évaluation intermédiaire permettrait de garantir le caractère éligible des candidats à l'examen ;
- L'individualisation des parcours de formation pour permettre aux candidats capables d'obtenir le permis de conduire plus rapidement de pouvoir se présenter à l'épreuve pratique ;
- La relance de l'attractivité de la conduite accompagnée, qui permet d'enregistrer un taux de réussite au permis nettement supérieur à la moyenne nationale (75 %) et le renforcement du recours à la conduite supervisée ;
- L'évolution des référentiels de l'épreuve pratique du permis par l'introduction de la notion de mise en danger immédiate dans les erreurs de conduite, en conformité avec la directive européenne en vigueur ;
- Les innovations technologiques et numériques qui pourraient améliorer le processus global ;
- Les enjeux d'accessibilité territoriale (maillage) et social.

Pour mener à bien vos travaux, vous pourrez vous appuyer sur les services du ministère de l'Intérieur et plus particulièrement sur ceux de la Délégation à la Sécurité Routière.

Votre rapport est attendu au plus tard fin février 2026.

Marie-Pierre VEDRENNE



Laurent NUÑEZ

